

TEMPS

D'ENFANT...

SOMMAIRE

- Page 2 :** *EDITO - VIE ASSOCIATIVE*
Guide des Associations
Adresses utiles
- Page 3 :** *ENFANCE - JEUNESSE*
Quelques éléments de diagnostic
Signature
- Page 4 & 5 :** *CONTRATS ENFANCE*
ET TEMPS LIBRE
RAM - Crèche
Jeunes : Chantiers - Commissions
- Page 6 & 7 :** *BUDGET - PROJETS*
Dépenses - Recettes - Fiscalité
Projets
- Page 8 :** *SENTIER DE RANDONNÉE*
Lo Camin de l'Aiga



Dès sa création en 1997, la Communauté de Communes du Pays d'Agout a inscrit dans ses statuts la volonté

de soutenir les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. L'accomplissement de cette politique d'aménagement du territoire induit un engagement financier et l'intervention conjuguée de plusieurs acteurs. Il s'agit des bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs compétences et des salariés d'associations telles que la crèche ou le centre de loisirs qui jouent un rôle essentiel dans le développement.

La Communauté de Communes, par la volonté de ses élus, s'est dotée également de ses propres moyens d'intervention en créant :

- un mi-temps de coordination enfance jeunesse chargé de l'accompagnement des projets cofinancés ainsi que de la constitution d'un réseau au service de tous.

- Un Relais d'Assistantes Maternelles qui s'adresse aux professionnels de la petite enfance et aux parents en recherche d'un mode de garde.

L'existence de ces structures est rendue possible par l'implication financière de la C.A.F. et de la M.S.A. avec qui la Communauté de Communes signe des contrats tri-annuels au terme d'un diagnostic de territoire. Celui-ci est élaboré conjointement par des élus, des bénévoles et des salariés qui interviennent dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

C'est donc dans une dynamique alliant partenariat institutionnel et associatif, fruit de l'expression d'une démocratie participative, que nous nous efforçons de penser les services d'aujourd'hui et de demain.

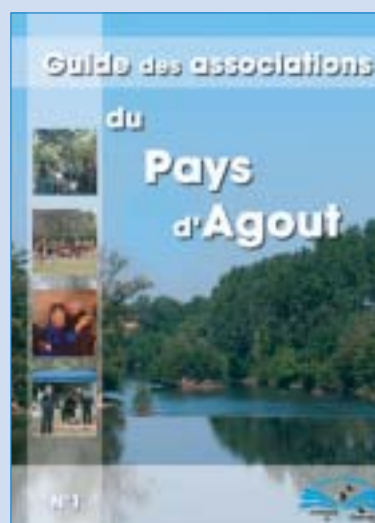
Laurent HAURET CLOS
Président de la Commission
Enfance, Jeunesse et Services

Guide des Associations

Pas moins de 150 associations répertoriées sur le Pays d'Agout ! Partant de ce constat, la Commission "Culture, Sports et Loisirs" de la Communauté de Communes s'est donnée voici deux ans pour **objectif** celui de **fédérer les associations** du territoire et comme **slogan** celui de **"se connaître et se faire connaître"**.

Pour cela, en septembre 2003 a été organisée la 1^{ère} **"Journée des Associations"** qui s'est avérée être une véritable opportunité de rencontres et d'échanges pour le milieu associatif et l'ensemble des participants.

En 2004, l'objectif a été poursuivi et un groupe de travail composé d'élus et de bénévoles associatifs s'est constitué afin d'élaborer le **"Guide des Associations du Pays d'Agout"**. Ce Guide reprend l'ensemble des associations du territoire classées par thèmes (Culture, Sports, Loisirs et Animations, Rencontres et Services, Environnement).



Ce "Guide" se trouve à votre disposition dans les 16 mairies du Pays d'Agout et au siège de la Communauté de Communes à Vielmur sur Agout.

ADRESSES UTILES

C.L.A.E. (Centre de Loisirs)
Vielmur et Saint-Paul
Tél : 05 63 74 33 79

Crèche "Poussin Poussette"
7 rue du Pont - Vielmur
Tél : 05 63 75 32 32

S.I. du Val d'Agout
16 rue de Strasbourg - Saint-Paul
Tél : 05 63 70 52 10

Piscine
Jeu du Mail - Fiac
Tél : 05 63 58 44 95

Médiathèque du Pays d'Agout
Saint-Paul - Tél : 05 63 75 34 13
Vielmur - Tél : 05 63 70 35 32

RAM du Pays d'Agout
Place de l'Esplanade - Vielmur
Tél : 05 63 70 52 67
E-mail : ram.pays.agout@wanadoo.fr

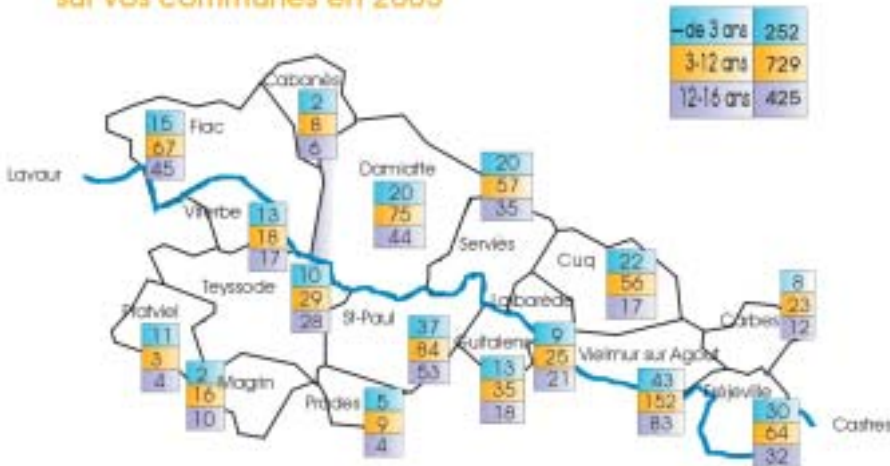
CCPA (Communauté de Communes du Pays d'Agout)
Place de l'Esplanade - Vielmur
Tél : 05 63 70 52 67
E-mail : cc.pays.agout@wanadoo.fr
Site : <http://cc.pays.agout.free.fr>

Directeur de la publication	Robert CLARENC
Edité par	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 81570 VIELMUR Tél : 05 63 70 52 67 - Fax : 05 63 70 50 21
Rédaction	Commission Communication Responsable : Michel FABRIES
Impression	Imprimerie EDIPRINT 81 - VIELMUR
Photo et illustration	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'AGOUT Sylvain RAVIER
N°ISSN	1277 1953

Quelques éléments de diagnostic

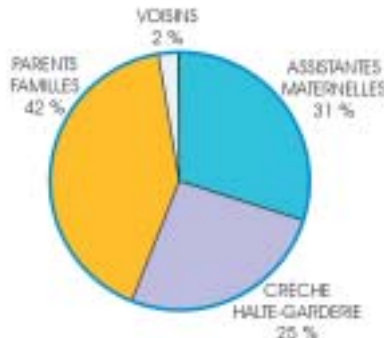
Le diagnostic "Enfance-Jeunesse" du Pays d'Agout est le résultat d'une démarche participative qui a nécessité l'implication de tous les membres des groupes de travail (élus, professionnels, associatifs, parents, ...) qui ont réalisés cette étude. Par un recueil et une analyse de données statistiques et qualitatives, il a permis la définition de pistes d'actions.

Le nombre d'enfants de 0-16 ans sur vos communes en 2003



En terme de modes de garde, le territoire du Pays d'Agout dispose d'une Crèche Halte Garderie "Poussin-Poussette" de 18 places à Vielmur et de 26 assistantes maternelles pouvant accueillir 67 enfants (46 enfants étaient accueillis en 2003).

Le diagnostic a permis d'identifier que les parents ou la famille restent le moyen privilégié de garde (42 %) et cela notamment pour des raisons financières (38 %) ou par volonté personnelle (14 %). Le choix de l'assistante maternelle arrive en second lieu pour des raisons de proximité et de souplesse des horaires mais aussi par manque de place en crèche (30 %).



Les Contrats Enfance et Temps Libre du Pays d'Agout signés !

Les contrats enfance et temps libre sont des contrats de cofinancement entre la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et une collectivité territoriale telle que la Communauté de Communes du Pays d'Agout ; deux autres signataires : Mairie de Saint Paul, Mairie de Vielmur. Ils sont complémentaires et répondent aux besoins des familles en terme d'accueil, de loisirs, de vacances.

Leur renouvellement a donné un nouvel élan à la politique "enfance-jeunesse" de notre territoire en s'élargissant à toutes les tranches d'âges : 0 à 18 ans. Ils sont l'aboutissement d'un travail de diagnostic et d'analyse auprès du public concerné.

La Communauté de Communes a voulu aller plus loin en mettant en place une démarche participative associant les élus et la société civile (professionnels, associations, parents et jeunes). Pour cela, plusieurs réunions publiques ont été organisées et des groupes de travail ont été constitués (petite enfance, scolaire et péri-scolaire, associations et centre de loisirs, jeunes).



25 Janvier 2005 à Damiatte - Réunion publique pour la signature des Contrats Enfance et Temps Libre. M. JOUQUEVIEL (Maire de St Paul), M. CLARENC (Président de la CCPA, Maire de Vielmur) et M. MAGNAN de BELLEVUE (Directeur de la CAF du Tarn).

Rencontre avec VALÉRIE SÉON-LASSALLE *animatrice du RAM*



Educatrice de Jeunes Enfants diplômée depuis 10 ans et mère de 2 enfants (7 et 4 ans), je travaille à mi-temps à la crèche associative de

Vielmur, depuis janvier 2001, ce qui m'a permis de m'impliquer dans le monde de la petite enfance du Pays d'Agout.

Aujourd'hui ce RAM voit le jour grâce à une réelle politique d'accueil du jeune enfant voulue par nos élus. Je suis heureuse d'avoir été choisie pour en être l'animatrice et je suis très motivée par cette nouvelle expérience professionnelle. Mon travail va consister à répondre aux différentes missions qui incombent au RAM. Il me semble primordial que cette structure devienne **un lieu-ressource** pour les assistantes maternelles et les parents, **un lieu d'écoute et d'accompagnement**.

En répondant à leurs attentes dans différents domaines, je souhaite que ce relais soit **créateur de liens** entre :

- les assistantes maternelles
- les parents et les assistantes maternelles
- les enfants accueillis

De plus, un partenariat avec les structures existantes sur le Pays d'Agout devra être développé : ces relations seront des éléments positifs pour dynamiser l'accueil des jeunes enfants.

RAM : FICHE PRATIQUE

Place de l'Esplanade
81570 Vielmur/Agout (CCPA)
Tél. : 05.63.70.52.67
ram.pays.agout@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 09^h15-12^h15
13^h00-17^h00
Mardi : 09^h00-14^h30
Mercredi : 09^h00-11^h30
Jeudi : 09^h15-11^h15

Contrat "enfance" 0-6 ans

Il a pour but de développer une offre de service équilibrée sur les territoires en faveur de l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Le constat :

- Disparité sur les moyens de garde entre le canton de Vielmur (crèche associative de 20 places et 22 assistantes maternelles) et le canton de Saint-Paul (10 assistantes maternelles)
- Manque de reconnaissance et isolement des assistantes maternelles
- Pas de gestion de l'offre et de la demande
- Difficultés pour la crèche dues à la pérennisation des emplois
- Absence d'information auprès des familles

Les objectifs et priorités du contrat enfance 2004/2006 :

- Informer les familles, les assistantes maternelles
- Equilibrer et dynamiser le territoire en terme de moyen de garde
- Pérenniser la crèche associative



Crèche de Vielmur

Ouverture du Relais Assistantes Maternelles (RAM) depuis le 1^{er} juin 2005 :

- **Le RAM c'est quoi ?**
 - Un service de la Communauté de Communes du Pays d'Agout
 - Un espace d'accueil, d'information, d'animation et de rencontre

- **Le RAM à quoi ça sert ?**

Pour les assistantes maternelles :

- Aide aux parents en recherche d'une assistante maternelle
- Information actualisée sur la profession (statuts, droits, devoirs ...)
- Echange avec d'autres assistantes maternelles, des professionnels de la petite enfance, des parents ...

Pour les parents :

- Information sur les démarches administratives (contrat de travail, déclaration d'embauche ...)
- Mise en relation avec les assistantes maternelles
- Accompagnement et écoute concernant le mode d'accueil de l'enfant

Pour les enfants :

- Temps d'animation, d'activité
- Temps d'échange entre enfants (planning à déterminer)

Contrat "temps libre" 6-18 ans

Il a pour objet de favoriser les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans.

Le constat :

- 2 antennes du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) associatif ouvertes toutes les vacances scolaires sur Saint-Paul et Vielmur
- Difficultés pour le CLSH dûes à la pérennisation des emplois
- Peu d'activités de loisirs lors des vacances scolaires pour les 12-18 ans
- Manque d'information auprès des familles et des jeunes
- Absence d'un coordonnateur enfance-jeunesse

Les objectifs et priorités du contrat temps libre 2004/2006 :

- Informer les familles et les jeunes
- Pérenniser le CLSH
- Créer un poste de coordonnateur
- Proposer des loisirs aux 12-18 ans

Chantiers-Loisirs Jeunes : une nouvelle expérience en Pays d'Agout

Ils s'adressent aux **13-20 ans**. Le principe est simple... **des jours ou demi-journées de "travail" et en contre partie des jours et demi-journées de loisirs**. L'objectif est de les impliquer en groupe dans une action citoyenne. Une participation financière minimale est demandée aux familles.

En juillet et en août 2005, le CLSH de Vielmur accueillera une quinzaine de filles et garçons entre 13 et 15 ans dans le cadre de deux "chantiers loisirs jeunes" :

• Du 18 au 21 juillet : Balisage d'un sentier de randonnée (Guitalens)

Pendant ce chantier les "ados" vont s'initier au balisage. Après une matinée de travail et un pique-nique offert c'est "loisirs à gogo" (tir à l'arc, accrobranche, paint-ball, piscine).

• Du 22 au 28 août : Montage et mise en place d'un parcours sportif (Damiatte)

Ce chantier a pour but d'aménager un espace de loisirs. Après 4 jours de travail, départ pour la base de loisirs de Sérénac pour un camp sportif de 3 jours (canoë, VTT, escalade ...).

C'est une première et, si l'opération est un succès, pas une dernière !

Brève



Nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois : la CCPA se met à l'heure d'internet. Les élus et le personnel de la Communauté se sont investis dans la création de ce site pour qu'il soit le plus clair et le plus efficace possible.

A vous de cliquer sur <http://cc.pays.agout.free.fr> pour découvrir votre Pays d'Agout comme vous ne l'avez jamais vu.

Commissions Municipales de Jeunes

De Saint-Paul...

Le conseil municipal a accepté de rassembler les jeunes du village susceptibles d'être membres d'une **commission municipale "jeunes"**.

Après étude des différentes possibilités : commission jeunes ou conseil municipal, le choix des élus s'est porté sur la commission municipale. En effet, un conseil municipal n'aurait pas impliqué la totalité des jeunes et aurait présenté une certaine rigidité.

Huit réunions ont déjà eu lieu et des actions ont été mises en place :

- participation aux fêtes locales
- participation au Téléthon
- participation à l'exposition "Vies et âges"

Et plein d'autres projets à venir...

De Guitalens, Lalbarède et Serviès...

Depuis quelques mois, une **commission "jeunesse"** a vu le jour sous l'impulsion des élus de Guitalens, Lalbarède et Serviès pour essayer de répondre aux souhaits et aux besoins des 12-18 ans. Ces derniers ont été conviés à se retrouver pour élire les membres de la commission : 12 jeunes ont été élus.

Après plusieurs réunions, il a été décidé de réaliser les vœux des jeunes au niveau du sport, des jeux et autres activités. Certains d'entre eux pourront s'investir dans les chantiers loisirs jeunes mis en place cet été par la Communauté de Communes du Pays d'Agout.

LA FISCALITÉ :

Depuis deux ans, la Communauté de Communes a voté une augmentation des taux des 4 taxes afin de pouvoir réaliser ses projets alors que depuis la création de celle-ci en 1997, seule une augmentation avait eu lieu en 2000. **Pourquoi alors ces deux augmentations successives ?**



• En 2004 :

L'augmentation est intervenue en raison d'un transfert de compétence des communes vers la Communauté de Communes. Il s'agit de la compétence **Voirie** qui correspond à un investissement annuel conséquent (512.000€ de travaux sont réalisés chaque année). Mais il est rappelé que, s'agissant d'un transfert de compétence, cette charge n'appartenant plus aux communes, il leur a été demandé de déduire leur fiscalité en conséquence.

Principe : transfert de compétence = transfert de charge = transfert de recette = pas de fiscalité supplémentaire pour l'administré.

• En 2005 :

L'augmentation, moins importante, est liée à la réalisation de projets et à la création de nouveaux services. Elle permettra notamment la construction d'une salle des sports, l'acquisition et l'aménagement de la "Maison du Pays d'Agout", la création du RAM...

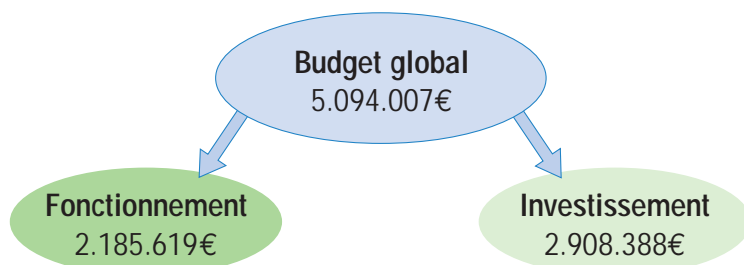
A noter que le choix a été de ne pas augmenter la taxe foncière non bâtie.

2005 : un Budget pour des Projets en Pays d'Agout

L'élaboration du budget est une période importante pour une collectivité : les choix issus de la réflexion et des débats qu'elle occasionne sont le **reflet de l'action que les élus souhaitent engager** tant au point de vue des services rendus à la population que des projets d'investissement.

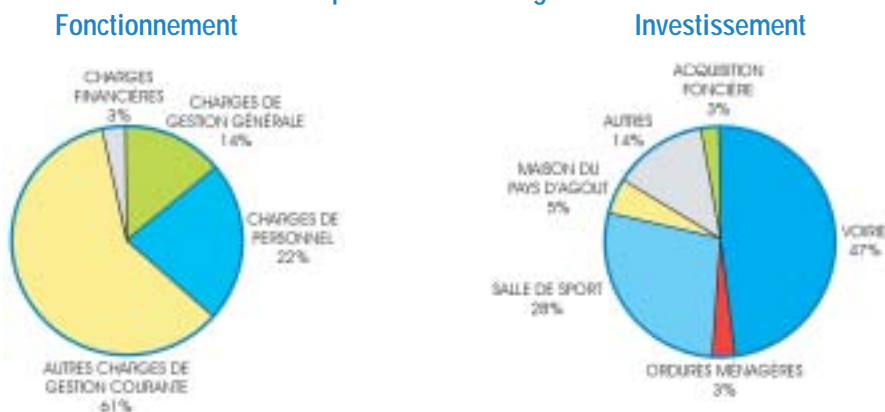
Le budget regroupe le budget principal ainsi que les budgets annexes (ordures ménagères, voirie, médiathèque) pour lesquels une comptabilité distincte permet un meilleur suivi et une meilleure lisibilité.

LE BUDGET 2005 en quelques chiffres :



LES DÉPENSES :

Répartition des charges

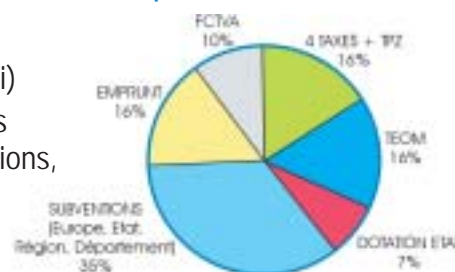


LES RECETTES :

Les recettes de la Communauté de Communes proviennent :

- Des recettes fiscales : produit des 4 taxes (Taxe d'Habitation - Taxe Foncière Bâtie - Taxe Foncière Non Bâtie - Taxe Professionnelle) et de la Taxe Professionnelle de Zone
- Des dotations de l'Etat
- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (cf. lettre du tri)
- Des recettes complémentaires liées à la réalisation de projets (subventions, FCTVA, emprunts)

Répartition des recettes



LES PROJETS :

Les Projets Reconduits : (ce sont les projets qui sont réinscrits budgétairement chaque année)

Culture, Sport et Loisirs

- Subventions aux associations
- Participation aux "Cabarets-Nomades"
- Fonctionnement de la médiathèque (2 sites : Saint Paul et Vielmur)

Tourisme et Patrimoine

- Entretien des sentiers de randonnée
- Subvention au Syndicat d'Initiative

Enfance, Jeunesse et Services

- Subvention au fonctionnement des crèches (crèche de Vielmur mais aussi crèches extérieures au territoire accueillant des enfants du Pays d'Agout)
- Subvention au fonctionnement du centre de loisirs

Information et Communication

- Edition semestrielle du journal de la Communauté

Ordures Ménagères

- Fonctionnement du service de collecte (6 employés - 2 camions)
- Participation financière à TRIFYL (organisme chargé du traitement des déchets)

Voirie

- Entretien des 277 km de voirie communautaire



La Maison du Pays d'Agout

Les Projets Nouveaux : (prévus pour 2005, projets ponctuels ou qui pourront être reconduits pour les années à venir)

Culture, Sport et Loisirs

- Construction d'une salle de sports intercommunale sur la commune de Vielmur
- Edition du "Guide des Associations du Pays d'Agout"

Agriculture et Environnement

- Spectacle sur la thématique de l'eau : "La Belle Bleue" avec la Compagnie du 4
- Organisation d'une journée portes ouvertes (station d'épuration, déchetterie, station de pompage)
- Programme de plantation de haies en bordure de voirie communautaire pour lutter contre l'érosion
- Création d'un sentier de randonnée thématique sur l'eau "Lo camin de l'aiga"
- Réhabilitation du petit patrimoine en lien avec l'eau par les compagnons bâtisseurs

Enfance, Jeunesse et Services

- Ouverture du RAM
- Organisation de chantiers loisirs jeunes

Ordures Ménagères

- Acquisition de containers et de colonnes verre

Autres

- Acquisition foncière pour l'implantation d'une maison de retraite sur la commune de Saint-Paul
- Acquisition du "Moulin" de Lalbarède sur la commune de Serviès

Maison du Pays d'Agout

La CCPA vient d'acquérir le "Moulin de Lalbarède" sur la commune de Serviès. En bord d'Agout et à quelques pas de la RD 112, ce bâtiment de 1.200 m² va devenir la future "Maison du Pays d'Agout". Depuis le départ, la CCPA est "hébergée" dans des locaux de la commune de Vielmur mais avec la création de nouveaux services et le développement de l'ensemble de ses compétences, elle a besoin d'un **lieu plus adapté et plus identifiable par les habitants** du Pays d'Agout.

L'objectif est de faire de ce bâtiment la **"Maison" de tous** (habitants, associations, professionnels...) où chacun **puisse trouver le document, l'information ou le conseil qu'il recherche**.

Pour réussir ce pari et conserver son caractère architectural, un travail de réflexion vient d'être lancé avant d'engager les travaux.

Salle de Sports

Le deuxième "gros" projet de la Communauté de Communes pour 2005 est la construction d'une salle de sports intercommunale sur la commune de Vielmur.

Cette salle de **42 m x 21 m et 7 m de haut** permettra la pratique de nombreux sports (hand-ball, basket, volley, badminton, judo...). Elle sera donc mise à la disposition des **associations sportives du Pays d'Agout** mais aussi du **collège René Cassin de Vielmur** pour la pratique des activités sportives.

Jean Cluzel, architecte d'Albi a été désigné pour élaborer ce projet. L'objectif prioritaire est de voir cette salle "naître" le plus tôt possible. Le dépôt du permis de construire est prévu pour juillet, ce qui permettra dès septembre de lancer les appels d'offre auprès des diverses entreprises de construction et d'envisager une **inauguration de la salle courant 2006**.



Esquisse du projet



Lo Camin de l'Aiga (le Chemin de l'Eau)

Un nouveau sentier de randonnée vient compléter les 87 kilomètres déjà existants sur le Pays d'Agout. Le chemin de l'eau, situé sur la commune de Guitalens, est parfait pour une jolie balade familiale. Il est consacré à la découverte de l'eau sous tous ses aspects (eau vive, eau domestiquée, eau de pluie...) : cinq panneaux thématiques vous feront comprendre l'impact de l'eau sur notre vie quotidienne d'hier et d'aujourd'hui. Trois variantes vous sont proposées : 6, 7 et 8,5 km.

Rendez-vous sur la place du village où trône l'église. Jeter un œil attentif au premier panneau pour le descriptif du sentier et bien lacer ses chaussures pour le démarrage. Arrivé à la D112, la traverser, continuer la route jusqu'au cimetière et là prendre le 2^{ème} chemin sur la gauche. Une "bonne montée" vous attend pour arriver sur un chemin de crête où une petite halte s'impose pour admirer un superbe point de vue sur la vallée de l'Agout. Garder ce sentier sur 2 km avant de plonger dans un bois. A la première intersection, le chemin vous offre trois possibilités : à gauche pour le plus court, à droite pour les deux autres versions.

• **Version une (6 km) :**

Rester dans le bois pour descendre sur la plaine et rentrer par le chemin des gravières à Guitalens

• **Version deux (7 km) :**

Prendre un large sentier avant d'entrer dans une plantation de sapins. Garder toujours sa gauche pour rejoindre le chemin des gravières pour arriver à Guitalens

• **Version trois (8,5 km) :**

Le début est le même que le précédent mais ensuite prendre sur la droite, passer devant une maison (*En Rigal*) pour revenir au bord de l'Agout et chemin faisant rejoindre le point de départ